

Compte rendu de l'audience du 6 mars 2018

Une audience entre les sections syndicales (présents CGT et Solidaires) et la direction s'est tenue le mardi 6 mars. Les points suivants ont été abordés :

Préfiguration dans le 92 des règles de mutation projetées par le Directeur Général

Le 92 fait partie des 14 directions désignées comme préfiguratrices dès 2019 des nouvelles règles de mutation décidées par la DG et devant être généralisées en 2020. Rappelons que les agents ne seraient plus affectés nationalement sur une résidence et une mission structure mais seulement sur un département ;

Le directeur a présenté l'état des réflexions de l'administration : préférence donnée aux agents déjà en poste dans le département sur ceux arrivant de l'extérieur au sein d'un mouvement unique, vœu sur un poste, classement des demandes en fonction de priorités.

Dans l'ordre :

- priorité au-dessus de toutes les autres comprenant les affectations au choix (EDR, huissier, chef de contrôle...) et celles pour « *nécessité absolue de service* »,
- priorité handicap,
- priorité suite à suppression de poste ou restructuration,
- priorité pour rapprochement.

En cas de restructuration il y aurait priorité pour suivre le poste transféré, priorité sur le dernier emploi vacant à la commune, sur le dernier emploi vacant au département et en cas de non réalisation de ces priorités affectation ALD au département.

Il a été souligné qu'il s'agissait « *d'éviter les sureffectifs* ». L'administration conserverait la possibilité du détachement ou de gel de poste. Une application informatique est en cours d'élaboration.

Le directeur a ensuite demandé l'avis des sections syndicales. Ces dernières ont donné lecture de la motion suivante :

Déclaration

des sections des Hauts-de-Seine CGT Finances Publiques, Solidaires Finances Publiques, FO DGFIP et CFDT Finances Publiques

Monsieur le Directeur,

Dans votre mail du 20 février adressé aux représentants syndicaux du département, vous écrivez :

« *Nous souhaiterions pouvoir échanger avec vous sur la départementalisation des mutations et vous demander comment vous voyez les choses.* »

Nos organisations syndicales n'ont pas demandé la remise en cause de l'affectation nationale à la résidence ni plus largement la refonte du système de mutation élaboré après la fusion.

Nos sections rappellent qu'il ne peut exister que des règles nationales, déclinées localement, afin de préserver l'égalité de traitement des personnels.

Nos sections syndicales ont pris l'initiative d'une pétition commune qui condamne le projet de la Direction générale :

ce dernier « *constitue la remise en cause des droits collectifs des personnels en matière de mutations et d'affectations. Cela ouvre la voie à l'arbitraire et prépare des suppressions d'emplois et des restructurations à un niveau sans précédent* ».

La pétition se conclut par un mandat clair, soutenu à ce jour par 752 signatures : *« le retrait immédiat des fiches DG Mutations et le maintien des droits et garanties en matière d'affectation et de mutation »*.

Vous comprendrez aisément que ce serait renoncer à ce mandat que de participer à la mise en place du volet « départementalisation » des fiches DG.

Il ne pouvait être question de rentrer dans la mise en œuvre de la « départementalisation ». La DG entend réunir un groupe de travail avec les syndicats nationaux sur le sujet dès avril.

Les informations communiquées par la direction confirment notre analyse. Il y aura rupture de l'égalité de traitement entre agents, selon qu'ils sont déjà dans le département ou arrivent de l'extérieur. La notion de « nécessité absolue de service », même si l'administration assure qu'elle sera « documentée » ouvre la voie à l'arbitraire et donne des pouvoirs étendus aux directeurs locaux. Les restructurations occupent une place de choix dans les réflexions de la DG. Les vœux des agents pour rapprochement familial ou simplement convenances personnelles seront classés après. Les garanties de maintien en surnombre ne sont plus évoquées.

La « départementalisation » remet en cause tous les droits et garanties des agents en matière de mutation. Elles ne visent qu'à rendre possibles les suppressions d'emplois, fermetures de services et de sites à une échelle encore inconnue jusque-là.

Plus que jamais l'heure est à la mobilisation contre le démantèlement de la DGFIP et des règles de gestion des personnels, pour le retrait du dispositif projeté par le DG en matière de mutation.

Dans notre direction plus de 900 agents à ce jour (21 mars) ont signé la pétition intersyndicale départementale CGT, FO, Solidaires et CFDT exigeant le retrait immédiat des fiches DG

Les sections CGT, FO et Solidaires de Seine-Saint-Denis ont proposé de porter à la DG le 22 mars au matin les milliers de signatures sur les pétitions unitaires demandant le retrait des fiches DG. La section CGT du 92 appelle, en commun avec Solidaires Finances publiques 92, les agents du département à porter les pétitions à la DG (Rdv : 11 heures - Métro Bercy).

Accueil personnalisé sur rendez-vous (APRDV)

Après l'annonce par la direction de la mise en place de l'APRDV sur plusieurs sites des Hauts-de-Seine, les agents du SIP de Clichy, concernés par la mesure, ont décidé de rédiger une pétition. Cette pétition relayée par la CGT et signée par l'intégralité des agents B et C du Service demandait le retrait de la mesure, et à minima un report du dispositif au 20/06/2018 comme le prévoit la FAQ de l'APRDV, et non au 15/03/2018 comme désiré par la direction. Les agents mettaient en avant l'imminence de la campagne déclarative, rendu plus difficile avec le prélèvement à la source, et les risques psychosociaux inhérents au tissu social de la ville de Clichy. A l'appui de leurs demandes les agents ont évoqué la multiplication des fiches de signalement concernant les incidents fréquents à l'accueil du service, et le recul du service public que représente l'APRDV. La direction a défendu l'APRDV comme une amélioration du service public.

La CGT a répondu qu'elle était en réalité un palliatif au sous-effectif, et non une amélioration du service pour des usagers qui auront des réponses différées alors qu'elles étaient immédiates auparavant. Les autres organisations syndicales présentes ont soutenu la pétition à l'instar de la CGT et un membre de la direction a promis de passer discuter avec les agents dans la semaine. Le même discours a été tenu face aux agents le lendemain et la direction a maintenu

au 15/03/2018 l'APRDV à Clichy malgré la signature de 22 collègues de terrain s'y opposant et lui déconseillant cette date.

La CGT regrette que la direction ait choisi le passage en force malgré les risques pour les agents. Elle réinterviendra sur cette question lors du prochain CTL convoqué le 30 mars.

Mention du conciliateur

La CGT a interrogé la direction quant à des rumeurs rapportées de suppression de la mention du conciliateur fiscal sur les courriers de réponse aux usagers. La CGT a fait remarquer que des agents pourraient se trouver en porte-à-faux face aux contribuables sans cette mention suite à des décisions de refus de leur service. La direction a assuré ne pas être au courant de telles rumeurs, et que la mention du conciliateur fiscal sur les courriers étaient bien maintenue.

Transport des timbres

Le nouveau marché régional avec le prestataire privé n'avait pas prévu l'acheminement des timbres. Un avenant est en préparation. En écho à notre demande la direction a confirmé que seuls les chefs de service et responsables de la direction pouvaient être sollicités pour acheminer les timbres et en aucune manière les agents.

Trésorerie Hauts-de-Seine Habitat

La direction confirme l'intention du conseil départemental de faire passer l'OP92 Habitat en comptabilité privée. Le vote décisionnaire devrait intervenir en juin. Cela pose la question du devenir des agents de ce service. La direction a indiqué, qu'au cas où la décision serait confirmée, les agents relèveraient du système actuel de mutation et de toutes ses garanties (et non des dispositions du futur système préfiguré dans le 92 en 2019).

La loi ELAN sur le logement en préparation prévoirait le passage de tous les OPH en comptabilité privée. C'est la privatisation du logement social qui est projetée avec pour conséquence la perte (une de plus) d'une des missions de la DGFIP et la mobilité forcée pour les agents concernés.

PCRP (Pôles de Contrôle des Revenus et du Patrimoine)

La note de la direction départementale diffusée dans le 92 multiplie les exigences en direction des agents des PCRP.

En particulier elle instaure une « pré-analyse rapide » des dossiers. Si l'agent « *acquiert la certitude de l'absence d'anomalies* » (!?), le dossier n'est pas créé dans Alpage. Il s'agit en fait d'atteindre le nouvel indicateur CF 45 chiffré dans le 92 à 56% : traduction 56% des dossiers ouverts doivent donner lieu à redressements.

En n'ouvrant pas de dossier supposé ne présenter aucune anomalie, le taux mécaniquement augmente. Cette pré-analyse, loin d'être négligeable en terme de temps de travail, ne donne lieu à aucune comptabilisation. Il s'agit uniquement de gonfler artificiellement l'indicateur CF 45. Mais en cas d'erreur d'appréciation c'est l'agent qui sera tenu pour responsable : « *le non-engagement du contrôle devra pouvoir être justifié tant au service à l'origine de la transmission qu'à la direction* ».

Nous avons demandé la suspension de cette note. La direction n'a pas nié les problèmes soulevés et va refaire un point sur les impacts de celle-ci avec le pôle fiscal.

Les PCRP croulent sous les difficultés. Les pôles enregistrement sous dotés en effectifs ont du mal à assurer les tâches de gestion héritées des fiscalités immobilières.

En outre il est demandé aux PCRPs de participer à la programmation? . Les personnels n'en peuvent plus. La direction doit entendre leur mécontentement et cesser d'empiler les objectifs.

Accueil pôle enregistrement de Vanves

Nous avons demandé l'installation d'un gestionnaire de file et l'attribution d'une dotation plus élevée en petit matériel. La direction a noté et précisé que la demande du gestionnaire de file était en cours de traitement.

SIP de Levallois

La pétition des agents du SIP avec l'appui des sections syndicales, soulignant le sous-effectif, a été remise au directeur. Une délégation des agents a été reçue le 19 mars .

TM de Bagneux

Une pétition des agents demandant que les horaires d'ouverture au public l'après-midi soient 13h15 - 16 heures a été remise. La direction va étudier la question. Ce point a été inscrit à l'ordre du jour du prochain CTL prévu le 30 mars.

Fontaines à eau au Centre administratif départemental

Les sections syndicales ont demandé l'installation de points d'eau, sous la forme de fontaines à eau à chaque étage. La direction va regarder les possibilités.

Nanterre SIP

Nous avons alerté la direction sur la persistance de problèmes : fauteuils à changer, mopieurs en nombre insuffisant, nettoyage nécessaire du local de la caisse, problèmes de chauffage à l'accueil. La direction a répondu qu'elle allait recenser à nouveau les fauteuils à changer, revoir la question des mopieurs, faire procéder au nettoyage du local de la caisse et mettre à l'étude la résolution du problème de chauffage (changement d'une porte, radiateurs, faux plafonds...). Nous avons alerté la direction sur les sous-effectifs.

Nanterre Municipale

Sous-effectif, terminaux de CB déficients, imprimantes HS, micro pour l'e-formation inutilisable, microphones avec effet Larsen... les problèmes ne manquent pas. La direction s'est engagée à y remédier.

Avec l'arrivée de la comptabilité des OPH de Puteaux et Courbevoie, 6 agents supplémentaires sont attendus. Nous dénonçons la réduction de l'espace par agent.

Paierie départementale

Ce service va déménager avec les bureaux du Conseil départemental le week-end de Pâques. Nous nous sommes étonnés que ni le CHS ni le CTL n'aient été informés. La direction a reconnu une erreur et s'est engagée à inscrire ce sujet à l'ordre du jour des deux instances (pour le CTL le 30 mars). Les collègues se plaignent de la baisse de surface par agent et du manque de stockage.

Déménagement Produits Divers à la direction de Nanterre

Pour la direction ce sujet est encore à l'étude.

Sèvres et Neuilly

Nous avons rappelé l'engagement de la direction à affecter un 3ème EDR au SIP de Neuilly à l'occasion de la campagne IR.

La direction a répondu qu'elle regarderait la situation des EDR de manière globale au vu des problèmes rencontrés par les services.

Réorganisation du service courrier au CAD

Selon la direction les problèmes techniques résiduels (nouvelle porte difficile à ouvrir) seront réglés prochainement.. La charge de travail accrue par agent devait être absorbée en partie par de nouvelles machines. Or ce les anciennes machines sont toujours en place. Elles tombent souvent en panne.

Vanves

Tant qu'une convention n'aura pas été trouvée avec une structure collective, les agents du site bénéficieront de titres-restaurant.

Restauration à Montrouge

La direction s'est rapprochée de l'INSEE qui vient de s'installer dans des locaux neufs à Montrouge et a demandé que le restaurant accueille les agents du centre des Finances Publiques. Nous avons réitéré la demande d'octroi d'un quart d'heure cantine pour permettre aux agents de s'y rendre et se restaurer sereinement.



BULLETIN D'ADHESION

CGT FINANCES PUBLIQUES 92

Pour un syndicalisme de conquêtes sociales

Nom :Prénom :

Date de naissance : .../.../.....

Catégorie : Grade :

Échelon : Numéro DGFIP :

Filière Fiscale ☐ Filière Gestion Publique ☐

Adresse administrative :
.....
.....

Date : .../.../..... Signature :

A remettre : À un militant CGT de votre site

ou à renvoyer à : Syndicat CGT Finances Publiques, Centre des Finances Publiques de Montrouge, 18 rue V. Hugo, 92121 Montrouge Cedex

Pour nous joindre :

Mail : cgt.ddfip92@dgfip.finances.gouv.fr

Site internet : <http://www.financespubliques.cgt.fr/92/>